



Séance du 4 avril 2025

N° : CS-04042025-02b

Objet : Budget Primitif 2025 – Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois d'avril à quatorze heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle « A Noste » de Soustons, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} TOLLIS, LAGORCE, LARREZET, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. DUCOURNEAU, COMET, SAINT JOURS, PUJOS, DULER, FAISSOLLE, de POUYMAYRAC de MASREDON, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. PUJOS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. IUNG ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} VERDIER-SLAWINSKI.

Absents excusés :

M^{mes}, SEYS, MM. LABRUYERE, RIMONTEIL, BRETHES, MORA.

Absents :

MM. BOIREAU, MORICHERE

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),
M^{me} GUILLET, MM. ZUAZO, MENGIN, LE GALL (Conseil départemental – Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).



N° CS-04042025-02b

Vu le projet de Budget Primitif 2025 présenté par Madame la Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais ;

Conformément à l'annexe jointe ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2017 n° 2 « Aménagements des abords 2017 à Sainte-Eulalie-en-Born, Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 345 000 € ;
- D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2019 n° 4 « Etang Blanc à Seignosse », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 235 000 € ;
- D'inscrire, dans le cadre l'AP 2023 n° 6 « Aménagements des abords 2023 à Sanguinet », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant total de 5 000 € ;
- D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2023 n°7 « Aménagements des abords 2023 à Biscarrosse », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant total de 13 070 € ;
- D'inscrire, dans le cadre de l'AP 2024 n°8 « Aménagements des abords 2024 à Ychoux », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 5 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.